

SYNOPSIS :

CONTINENTAL CLAIROIX : fils de lutte

Reportage photographique de
Stéphane DUBROMEL

France - 2009

11 mars 2009. Continental, fabricant allemand de pneumatiques annonce la fermeture du site de Clairoux, dans l'Oise. 1120 licenciements. Depuis 2007, les salariés travaillaient 40 heures par semaine, pour garder des emplois.

Devant l'usine, une grande banderole qui trône encore. « Continental antisocial. Ces voyous doivent payer ». Déçus, amers et en colère, les ouvriers et syndicats se sont unis, tandis que la quasi totalité des 1120 licenciés étaient présents à chaque action et lors de chaque assemblée générale.

Le 21 avril, les « Conti » sont réunis à la sous-préfecture de Compiègne et attendent le verdict du tribunal de Sarreguemines (où se trouve le siège français de Continental) qui les déboute de leur demande d'annulation du plan social. Ils saccagent les locaux ainsi que le poste d'entrée de l'usine. La production ne reprendra pas, la lutte va se durcir.

Le 23 avril, direction Hanovre, en Allemagne, où se tenait l'assemblée générale des actionnaires de Continental. 23 heures de train pour 6 heures de manifestation franco-allemande, et une motion des ouvriers lue devant les dirigeants du groupe. Karl-Thomas Neumann, alors patron de Continental, se fera taxer de « trou du cul » par les Français.

Dès lors, les « Conti » ont occupé le terrain médiatique en entretenant la sympathie de l'opinion publique. Ils devenaient des symboles de résistance pour d'autres usines en péril, Goodyear, Lear, ou Michelin, des symboles de dignité face à l'anonymat des plans sociaux. Ils montraient que derrière les termes de ressources humaines se cachent des êtres humains. Ça a parlé à tous. Mais les négociations avec la direction bloquaient.

Le 6 mai, les « Conti » débarquent en force et stoppent la production du site de Sarreguemines, en Moselle. Les tractations avancent, mais les actions continuent. Du symbole, toujours du symbole. Manifestation devant le Medef, la bourse de Paris, au ministère des finances. Le 30 mai, la direction accorde une prime de licenciement de 50000 euros par ouvrier, plus le maintien du salaire jusqu'en décembre, avant un congé de reconversion de 23 mois. Le 25 juin, tout est signé.

Le dernier combat sera pour soutenir 7 salariés poursuivis pour le saccage de la sous-préfecture. Le 1er septembre, le tribunal de Compiègne rend son verdict. Un sera relaxé, six autres condamnés à des peines allant de 3 à 5 mois de prison avec sursis. « *Les voyous, c'est pas nous* », braillaient les « Conti ». La lutte n'est peut-être pas terminée, car ils braillent encore.